

167

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2017 pour les travaux de :**

**LOT1 : Construction du centre de santé de HIGIRO (bloc de soins ambulatoires, Maternité ; incinérateur et un bloc latrines) sur la colline HIGIRO, zone NYAMUGARI, commune MARANGARA**

**LOT.2 : Electrification du Centre de Santé GIHETA et Centre RYANAKABUYE sur les Collines MUHUZO et NYAMURENGE, zone GIHETA en commune MARANGARA**

**LOT 3. Extension de l'ECOFO KIZENGA (Construction de deux salles de classe) sur la Colline KIZENGA, Zone MARANGARA en Commune MARANGARA**

Date de publication : 18/05/2017

Date d'ouverture des offres : 16/06/2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MARANGARA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de :

**LOT1 : Construction du centre de santé de HIGIRO (bloc de soins ambulatoires, Maternité ; incinérateur et un bloc latrines) sur la colline HIGIRO, zone NYAMUGARI, commune MARANGARA**

**LOT.2 : Electrification du Centre de Santé GIHETA et Centre RYANAKABUYE sur les Collines MUHUZO et NYAMURENGE, zone GIHETA en commune MARANGARA**

**LOT 3 : Extension de l'ECOFO KIZENGA (Construction de deux salles de classe) sur la Colline KIZENGA, Zone MARANGARA en Commune MARANGARA**

2. La Commune MARANGARA a obtenu un financement de l'Etat du Burundi via le FONIC pour le financement des projets d'investissement communaux. La Commune de MARANGARA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour la réalisation des travaux pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en (3) trois lots.
5. L'ensemble des travaux pour chaque lot est à réaliser dans un délai maximum de **trois(3) mois calendrier. Pour chaque lot**  
N.B : Le soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots mais ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots

## Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

## Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune MARANGARA**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : **50 000fbu** sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et **50 000fbu** au compte N° 00202-0093273-82 ouvert à la BCB agence NGOZI au nom de la commune de MARANGARA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :  
**-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,** en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 15.

## Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée. Elle aura lieu le 01/06/2017 à partir de 9h00. Le point de rencontre pour le départ est le chef-lieu de la Commune MARANGARA

**Présentation de l'offre :** Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de deux millions cinq cent mille francs burundais (2 500 000) pour les lots N0 1 et 2 et de quatre millions (4 000 000) pour le lot N0 3

10. Les offres portent une mention :  
**La commune de MARANGARA. Projet de réalisation des travaux de construction du CDS HIGIRO et De deux salles de classe à l'ECOFO KIZENGA (LOT 1 ET 3) et l'Electrification du CDS GIHETA et du Centre RYANAKABUYE.**
11. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendrier à compter de la date limite de remise des offres.

## Date limite de dépôt des offres.

13. Toutes les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt, le 16/06/2017 au plus tard à 9h 30 minutes au chef-lieu de la Commune MARANGARA.
14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## Séance d'ouverture des offres

7

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus

Le 16/06/2017 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

#### **Critères de qualification des soumissionnaires.**

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### **16.1 Au niveau administratif :**

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO (chèques certifiés ne sont pas acceptés);
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'attestation de non recevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
6. L'attestation de non recevabilité en original délivrée par l'INSS;
7. Le certificat d'immatriculation fiscale;
8. Registre de commerce (copie);
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

##### **16.2 Au niveau technique**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

##### **16.3. Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en **attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et une chiffre d'affaire d'au moins de deux cent cinquante millions (250 000 000 FBU) de FBU au cours des deux derniers années.**

Fait à MARANGARA, le 16/06/2017

Emmanuel NTACONSANZE.  
**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Publics**

